

## Professionnels, vous souhaitez vous défaire de votre mobilier usagé ?

Le SYMEVAD a été retenu parmi les territoires lauréats de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG) initié par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Dans le cadre de ce programme, une opération ponctuelle auprès des professionnels est menée sur le territoire du syndicat, à titre d'expérimentation.

### **Le saviez-vous ? Le recyclage des déchets d'ameublement professionnels est une obligation légale**

Fondé en 2011, Valdelia est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dont la mission est de collecter et de recycler les Déchets d'Éléments d'Ameublement PROFESSIONNELS (DEA Pro). Grâce à sa filière nationale, il propose des services de proximité, sur-mesure et gratuits aux collectivités, entreprises et associations de toutes tailles et de tous les secteurs. Financé par une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf, [Valdelia](#) oeuvre pour le compte de 1.200 adhérents metteurs sur le marché : fabricants, distributeurs, importateurs de meubles professionnels neufs. Son existence répond à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux stratégiques ainsi qu'à une obligation légale.

#### **Valdelia et le SYMEVAD**

Sur son territoire, le SYMEVAD, en partenariat avec Valdelia et l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE), vous propose de collecter votre mobilier usagé d'entreprises ou d'administrations. Pendant une quinzaine de jours les professionnels pourront se défaire de **tout type de mobilier, quel que soit le matériau** qui le compose : poste de travail, siège, table, armoire, meubles d'agencement, ... sauf literie. En bon état ou cassé, assemblé ou démonté, il doit simplement être **complet**.

Cette première expérimentation locale a pour objectif d'optimiser le recyclage du mobilier professionnel par le biais de la réparation/réutilisation ou de la valorisation matière, limitant ainsi l'utilisation de nouvelles matières premières.

**Les professionnels ont jusqu'au 9 décembre pour contacter l'association et prendre rendez-vous pour l'enlèvement de leurs déchets.**

Cette expérimentation exceptionnelle se déroule du 1er au 18 décembre  
Inscriptions obligatoires au 03 21 77 06 56 jusqu'au 9 décembre 2015 - du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h 17h

Publié le 01/12/2015